

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 25 juin 2024 à 18 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, M. Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, M. Robert Binette, Directeur général adjoint et Directeur du Service des finances et Mme Stéphanie Desforges, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Cybèle Wilson.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 18 h.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

214-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 377 500,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2024;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 JUIN 2024

215-24 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1301-24 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 377 500,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311-24 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 7 000 000,00 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'acquisition de divers terrains est nécessaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1311-24 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 7 000 000,00 \$ pour financer l'acquisition de terrains » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR	CONTRE
- Kimberly Chan	- Enrico Valente
- Christopher Blais	
- Dominic Labrie	
- Rita Jain	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 JUIN 2024

217-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1312-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 721-08 – DURÉE DE L'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 721-08, une dépense et un emprunt de 5 419 265,00 \$ sur une période de 20 ans pour la construction du système d'assainissement des eaux usées pour le secteur Farm Point;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 721-08 pour augmenter la durée de l'emprunt à 30 ans afin d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires desservis par le système d'assainissement des eaux usées du secteur Farm Point;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1312-24 – Règlement modifiant le règlement numéro 721-08 – Durée de l'emprunt pour la construction du système d'assainissement des eaux usées pour le secteur Farm Point » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

218-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1313-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 699-07 – DURÉE DE L'EMPRUNT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 699-07, une dépense et un emprunt de 253 000,00 \$ sur une période de 20 ans pour les services professionnels nécessaires à la construction du système d'assainissement des eaux usées pour le secteur Farm Point;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 699-07 pour augmenter la durée de l'emprunt à 30 ans afin d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires desservis par le système d'assainissement des eaux usées du secteur Farm Point;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 JUIN 2024

218-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1313-24 – Règlement modifiant le règlement numéro 699-07 – Durée de l'emprunt pour les services professionnels nécessaires à la construction du système d'assainissement des eaux usées pour le secteur Farm Point » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-24

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session extraordinaire soit levée à 18 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire